

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/34/S/ 2018 RELATIF A L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DU CHARROI DE L'ARCT.

Date de publication : 10 / 04 / 2018

Date d'ouverture : 10 / 05 / 2018

1. Objet

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT en sigle » invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DU CHARROI DE L'ARCT », pour une période de 12 mois

2. Financement du marché

Le financement est assuré entièrement sur le Budget Général de l'État, exercice 2018 (Subsides accordées à l'ARCT).

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi et ces textes d'application. Les services prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot unique : « L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DU CHARROI DE L'ARCT ».

4. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à toute personne physique ou morale résidant au Burundi ayant les capacités techniques, juridiques et financières requise à l'exécution dudit marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018.

Le fait pour un fournisseur de participer aux soumissions implique l'acceptation sans restriction, ni réserves de toutes les clauses et conditions du Dossier d'Appel d'Offres.

5. Conditions techniques exigées

Les garages qui fourniront leurs offres doivent avoir :

- 2 fosses ;
- 2 ponts ;
- Scanners de diagnostic électronique de recherche des codes erreurs ;
- 1 contrôleur de géométrie;
- 1 Equipement de contrôle autotest (pré-contrôle technique) ;

8

- 1 Equilibreuse de pneu ;
- 1 Démonteuse de pneu ;
- 1 Presse hydraulique ;
- 1 Dépanneuse ;
- 1 Equipement mécanique complet ;
- 1 Machine à nitrogène pour le gonflage de pneu ;
- 1 Banc d'essai de pompe à injection diesel et essence ;
- 1 Station de récupération, de rechargement, de recyclage, de vidange d'huile, de vacuum et d'injection d'huile ainsi que de diagnostic pour les systèmes modernes de climatisation et de récupération de gaz ;
- Le garage doit être apte à réparer les véhicules de toute marque et proposer des délais minimum d'entretien et de réparation.

Le soumissionnaire indiquera dans un tableau, si oui ou non il dispose de ces équipements et le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire ses vérifications.

6. Documents exigés

Les soumissionnaires sont tenus de renseigner sur leur adresse fixe, un domicile élu ou un siège social et fournir les documents suivants :

a) offre technique

- Les renseignements sur le soumissionnaire (statut, siège social, adresse physique, personne de contact et coordonnées téléphones,...) ;
- La garantie de soumission ;
- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en originale délivrée par OBR ;
- La copie du registre de commerce du garage;
- La copie du contrat d'assurance de votre Garage ;
- Les CV et copie de diplômes certifiées conformes aux originaux de son personnel ;
- La liste des trois grands clients servis aux exercices 2016 et 2017 (copies des contrats signés à l'appui) ;
- L'attestation de non redevabilité à l'INSS en original.

b) Offre financière

- lettre de soumission
- La tarification détaillée pour la main d'œuvre, les produits d'entretien et les pièces de rechanges figurant au stock du garage.

N.B :L'absence de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre. Toutefois, le maître d'ouvrage peut demander des éclaircissements sur les documents cités ci-haut conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

8

7. Conditions de participation au présent Avis d'Appel d'Offres

-La participation au marché est ouverte, à toute personne physique ou morale possédant les conditions juridiques, techniques et financières requises à l'exécution du présent marché.

-Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics du Burundi. Les associations sans but lucratif et les ONGS ne sont pas éligibles à ce marché

8. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

-Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'adresse du Maître d'ouvrage cité ci-dessous sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs Burundais (50 000 FBI) non remboursables, au Compte de Transit de Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Le Dossier d'Appel d'Offre peut être consulté au secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT, sise Avenue de France n° 14 ou au site web de l'Agence www.arct.gov.bi.

Le soumissionnaire devra fournir une garantie de soumission de cinq cent mille francs burundais (500 000 FBU) délivrée par une banque agréée au Burundi

9. Adresse du Maître de l'Ouvrage :

Immeuble de l'ARCT, avenue de France n° 14
B.P. 6702 Bujumbura
Tél.: + 257 22 210 276
FAX : + 257 22 242 832

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT », en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 10.

10. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans l'Avis d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres sous plis fermés et portant mention « **Offres pour l'entretien et la réparation du charroi de l'ARCT** » doivent détailler le prix unitaire hors taxe ainsi que le prix global TVA comprise pour la main d'œuvre, les produits d'entretien et pièces de rechanges, le cas échéant, si le soumissionnaire en possède un stock.

NB : Le signe d'identification du soumissionnaire sur l'enveloppe entraîne également le rejet de l'offre.

8

Les soumissionnaires doivent présenter les offres en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies.

Avec la mention « A n'ouvrir qu'en séance publique du 10 / 05 /2018. »

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

11. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante(90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

12. Lieu et date de dépôt des offres

Les offres, sous plis fermés, devront parvenir au Secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT sis Immeuble de l'ARCT, avenue de France n° 14, **Téléphone : 22 255667 ; BP 6702 au plus tard le 10 / 05 /2018** ou peuvent être remises mains à mains au président de la séance d'ouverture avant qu'elle ne soit déclarée ouverte.

13. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ARCT, le 10 / 05 /2018 à 10 h00, heure locale.

14. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont : la conformité de l'offre technique et l'offre financière la moins-disant.

Fait à Bujumbura, le 4 / 4 /2018

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA

